



Les territoires ont la parole ! Centre Val de Loire

Compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2020

1 Participants

La liste des 10 participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site www.dastri.fr : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

2 Questions / réponses

NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.

Rappel des coordonnées de contact : dastri@dastri.fr

2.1 Distribution des boîtes à aiguilles

- **Comment expliquer le taux de commande de boîtes de 120% en Bretagne ? (AFD 41 - Association des diabétiques de Loir-et-Cher- Elisabeth LEVET)**

Cela s'explique a priori par la présence de déchets de professionnels.

Par ailleurs, le gisement est calculé sur la base de déclarations nationales réparties ensuite au niveau régional et départemental, selon des clés de répartition. Ces clés pourraient être ajustées. DASTRI travaille avec la CNAM pour valider la répartition du gisement.

Remarque (AFD 41 - Association des diabétiques de Loir-et-Cher- Elisabeth LEVET) : la présence de patients qui achètent leur traitement en pharmacie mais dont les soins sont réalisés à domicile par une infirmière peut sans doute aussi expliquer ces chiffres ? La BAA qu'ils retirent en pharmacie est en réalité utilisée par des professionnels à domicile.

- **Comment expliquer le taux de commande de boîtes de 77% dans l'Indre ? (AFD 41 - Association des diabétiques de Loir-et-Cher- Elisabeth LEVET)**

Le taux de commande apparaît en dessous de la moyenne nationale alors que le taux de collecte des déchets est de 98% dans l'Indre. Les déchets sont donc collectés, mais pas forcément dans les bonnes boîtes. Soit les patients utilisent d'autres boîtes, soit l'écart provient de boîtes de professionnels qui sont prises en charge dans la filière.

Autre explication possible : les patients vont chercher des boîtes dans un autre département et les rapportent dans un point de collecte situé dans l'Indre.

L'opérateur de collecte vérifie que les boîtes ne sont que des boîtes à couvercle vert et peut refuser de collecter s'il trouve des boîtes avec d'autres couvercles. A noter, il n'est pas toujours possible pour le chauffeur de vérifier ce que contiennent les contenants (déjà fermés par exemple) ; la consigne sera rediffusée auprès des chauffeurs d'être particulièrement vigilants à ce que contiennent les contenants dans l'Indre.

2.2 Collecte des DASRI perforants des patients

- **Un pharmacien en officine m'a indiqué que son intégration comme point de collecte était soumise à approbation par une commission interne à DASTRI, cette commission existe-t-elle encore ? (ARS CENTRE - VAL DE LOIRE -Christophe CORBEL)**

Jusque-là, les intégrations de nouveaux points de collectes étaient soumises au Comité d'Orientation Opérationnelle (COO) de la filière, en avril (pour une mise en place des nouveaux PDC en mai et juin). Aucune pharmacie n'a été refusée.

Les pharmacies ayant désormais toutes l'obligation de proposer ce service aux patients (loi Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire AGECE), celles qui en font la demande seront intégrées d'office ; mais seulement une fois par an pour permettre aux opérateurs de collecte de réorganiser leurs tournées de collecte à cette période uniquement (et non pas en continu, tout au long de l'année).

- **Pour les pharmacies ne souhaitant pas intégrer le réseau DASTRI, une intégration « automatique » est-elle prévue ? (ARS CENTRE - VAL DE LOIRE -Christophe CORBEL)**

Pour l'instant, et jusqu'à la fin de son agrément en cours (soit 2022), DASTRI ne forcera pas les pharmaciens à intégrer le réseau de collecte. Cela a été discuté avec les représentants des pharmaciens et la DGS en a été informée. Cela permettra aux pharmacies qui ont de fortes contraintes de stockage de s'organiser pour prendre en charge ces déchets.

Seule 2000 pharmacies ne sont aujourd'hui pas PDC (21300 pharmacies au total).

- **Quid des pharmacies enregistrées comme points de collecte mais refusant de prendre les déchets de patients hors clientèle, en particulier dans les zones touristiques ? (AFD 41 - Association des diabétiques de Loir-et-Cher- Elisabeth LEVET)**

DASTRI demande aux patients de lui faire remonter ces cas. DASTRI contactera alors la pharmacie pour lui rappeler le fonctionnement de la filière (ouverte à tous les patients). Cela est déjà arrivé et aucun blocage n'a été remonté à la suite de cet échange.

Remarque (CROP CVDL –Eric DOUDET) : S'il le fallait, le CROP CVDL pourra également contacter ces pharmaciens. DASTRI remercie le CROP pour cette proposition et partagera les coordonnées des pharmacies PDC refusant de reprendre des boîtes afin de permettre une prise de contact de la part du CROP CVDL, en cas de besoin.

2.3 Situation COVID-19

- **Dans le cadre de la campagne de tests antigéniques Covid-19, de nombreuses officines situées en dehors du réseau DASTRI n'ont pas encore de cartons. Peut-on leur demander de s'adresser à des confrères pour s'équiper en contenants ? Y a-t-il une consigne pour les pharmacies qui ne sont pas encore point de collecte (ARS CENTRE – VAL DE LOIRE -Christophe CORBEL). CROM CVDL : Le CROM n'a pas vu passer de consigne mais peut se faire le relais**

DASTRI ne collecte pas les pharmacies qui ne sont pas PDC. Elles peuvent soit faire appel à un opérateur de collecte habilité au transport des DASRI, soit s'organiser avec un confrère. A l'avenir, si ces pharmacies souhaitent que DASTRI puisse prendre en charge leurs déchets (selon accords de la DGS : actuellement vaccin antigrippale et tests COVID), il convient qu'elle rejoigne le réseau de collecte DASTRI (et donc qu'elles acceptent également les déchets des patients).

2.4 DASRI complexes

- **Les prestataires (PSAD) qui distribuent les pompes Omnipod aux patients ne doivent-ils pas théoriquement collecter ces déchets ? (AFD 41 - Association des diabétiques de Loir-et-Cher- Elisabeth LEVET)**

Cela avait été envisagé mais ce n'est pas le schéma retenu. Ces prestataires ne sont pas le producteur du déchet : il est généré par le patient qui pose lui-même la pompe et l'utilise. Les PSAD devraient alors transporter des DASRI qu'ils n'ont pas produits, ce qui, selon les seuils, est compliqué à mettre en place. De plus, selon l'avis du Haut Conseil à la santé Publique (HCSP), le geste de tri doit être simple pour le patient : une seule filière pour les déchets de soins, concentrée autour des acteurs de la santé (les pharmaciens). C'est pourquoi la collecte repose sur les pharmacies du réseau de collecte DASTRI.

Remarque (AFD 41 - Association des diabétiques de Loir-et-Cher- Elisabeth LEVET) : Souvent le fournisseur de pompes fournit des boîtes, qui ne sont pas des BAA DASTRI, et le pharmacien ne les accepte pas.

Il convient de faire remonter les cas auprès de DASTRI, qui contacte par la suite la pharmacie pour préciser le fonctionnement du réseau DASTRI concernant les pompes Omnipod. Les pharmaciens doivent collecter ces boîtes en pharmacie.

- **Qu'en est-il de l'élimination des capteurs Freestyle Libre ? (ISIS DIABETE EST – Dominique HUZER)**

Ces nouveaux dispositifs sont en partie pris en charge par DASTRI :

- L'applicateur est à déposer dans une boîte DASTRI (les boîtes de 1,5L sont adaptés à ces dispositifs), il s'agit d'un système mécanique intégrant un perforant et permettant de positionner le capteur sur la peau ;
- Le capteur lui-même, n'étant pas considéré comme perforant, n'est pas pris en charge par la filière. Il convient de contacter le fabricant pour connaître les consignes et modalités de collecte. En aucun cas, ils ne doivent être déposés dans les boîtes DASTRI car ces dispositifs contiennent des piles et ne peuvent être traités en DASRI. Les dernières consignes fournies par le fabricant sont que les capteurs usagés doivent être conservés par le patient jusqu'à ce qu'une solution soit mise en place.

2.5 Communication

La communication passe trop souvent, et presque exclusivement, par Internet ; mais tous les patients n'y ont pas accès, il y a un problème de diffusion de l'information auprès des populations âgées, il faut avoir conscience de la fracture numérique, qui existe. Quels autres moyens peuvent être proposés car trop souvent l'Etat ne met pas en place d'autres solutions ? (AFD 41 - Association des diabétiques de Loir-et-Cher- Elisabeth LEVET).

DASTRI met à disposition des associations de patients de la documentation (papier) afin de relayer et diffuser l'information plus largement.

Il faut aussi rappeler aux patients qu'ils peuvent demander des conseils et informations aux pharmaciens qui disposent également de supports papier (ils peuvent en recommander s'ils n'en ont plus).

Remarque de l'ARS CENTRE - VAL DE LOIRE (Christophe CORBEL) : l'Etat tient compte des difficultés de l'accès au numérique et d'autres moyens sont également utilisés, par exemple lorsque cela est nécessaire des numéros verts sont mis en place, notamment dans le cadre de la crise COVID.

DASTRI propose également un numéro Vert pour les patients qui leur permet d'obtenir toutes les informations dont ils ont besoin.

3 PLAN D' ACTIONS

Tâches	Référent	Échéance
Transmettre au CROP CVDL les coordonnées des pharmacies refusant la collecte (tout en étant inscrites dans le réseau DASTRI), afin de permettre une prise de contact de la part du CROP CVDL si besoin.	DASTRI / CROM CVDL	Selon signalements
Solliciter les associations de patients pour connaître leurs besoins en termes de supports de communication au format papier (ou version électronique pour impression), pour permettre une diffusion de l'information aux patients qui n'ont pas accès à internet (fracture numérique)	DASTRI / AFD CVDL	2021